

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 MARS 2025

Délibération n°2025-05

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 25

Date de convocation : 7 MARS 2025
Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME			X	BOUCHARD MARC			X
	ALBAN BERNARD POUVOIR A MME BIGOT			X	MORANDAT OLIVIER			X
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES POUVOIR A M.FERRE		X		CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			DANNACHER MICHELE		X	
	BIGOT AGNES	X	X		MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE			X	MARQUOIS MICHEL			X
	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE		X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL			X	BOULANGER PAUL			X
SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X			
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE POUVOIR A M. FERRE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN		X		VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE		X	
				X	DOUCET-BON BRUNO POUVOIR A M. PEIGNE		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD POUVOIR A M. DAVIDIAN		X		PROST PHILIPPE			X
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Président précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Comité Syndical est invité à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Dupuit Guy en sa qualité de vice-président.

Monsieur Dupuit Guy, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2024.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

CFU 2024

2024	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	4 824 427,80	1 096 291,73
Recettes	4 979 257,70	1 264 735,11
Resultats	154 829,90	168 443,38

Résultat de clôture

	2023	Affectation	2024	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 391 822,80	335 004,42	154 829,90	1 211 648,28
Investissements	324 902,07		168 443,38	493 345,45
	1 716 724,87		323 273,28	1 704 993,73

Constatation des restes à réaliser 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 001-250101086-20250314-202505-BF



Restes à réaliser dépenses d'investissement	
Restes à réaliser recettes d'investissement	
Solde RAR	

Affectations et reports 2024 au BP 2025

	Dépenses	Recettes
Report au 001 excédent de clôture investissements		493 345,45
Affectation au 1068 déficit ou excédent d'investissement cumulé		
Report au 002 excédent de fonctionnement cumulé		1 211 648,28

Le Comité Syndical par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le CFU 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 14 mars 2025,

Le Président,
Paul FERRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Ain le et publication ou notification le
